

GAZETTE DE VARSOVIE

MERCREDI 25. AVRIL 1792.

Varsovie le 25 Avril 1792.

Il est arrivé ici le 17 de ce mois, un courrier dépêché de Rome, qui nous a apporté un Brève du St. Pere, adressé à tous les archevêques, évêques & pasteurs du royaume de Pologne, & du grand duché de Lithuanie, dans lequel Sa Sainteté pour se conformer aux desirs de S. M. & des Etats, concernant la translation de la fête de St. Stanislas, évêque & martyr, du 8 de mai au 3 du même mois, consent à cette translation, & désigne le 3 de mai, pour célébrer à perpétuité dans toute l'étendue du royaume de Pologne, la fête de St. Stanislas évêque & martyr, avec les cérémonies accoutumées. Ce Brève a été communiqué par ordre de S. M. à tous les évêques du royaume.

AUTRICHE.

Vienne le 3 avril. Le roi François a dû déclarer aux électeurs, qu'il n'accepterait la couronne impériale, qu'autant qu'il ne serait rien ajouté aux capitulations jurées par feu l'empereur, son père. Il les a invités en même tems à ne nommer qu'un seul envoyé à l'élection, tant pour diminuer la dépense que pour ne pas augmenter la pompe d'une cérémonie, qui était par elle-même assez majestueuse. — Sa Majesté s'étant montrée au Prater, dans une birouche, accompagnée du prince Antoine de Saxe, le peuple s'y porta en foule pour voir son nouveau roi.

On a remarqué que dans la lettre qu'a écrite le roi François au roi de Prusse, il s'y exprime comme un fils envers son père. Il y demande à Sa Majesté prussienne la conservation de l'amitié qu'il avait vouée à feu son père, & déclare que s'il l'obtient, il regardera cet événement, comme tout ce qui pouvait lui arriver de plus désirable dans les circonstances actuelles. — L'impératrice dans un épanchement de l'amour maternel, a dit au roi François, qu'il avait eu sous les yeux, deux grands modèles; qu'il devait s'attacher à imiter leurs vertus & à éviter leurs faiblesses.

Tous les émigrés français qui se trouvent ici, ont tenu une assemblée le 31 du mois dernier, chez le duc de Polignac. On dit que le prince de Condé leur a mandé de venir le rejoindre. — S. M. a nommé son premier médecin, Mr. Störck, qui avait la même qualité sous Joseph II. — Les troupes autrichiennes & prussiennes destinées à couvrir les frontières de l'Allemagne contre toute attaque de la part des Français, formeront un cordon du côté du Rhin. — Le prince Antoine de Saxe, partira d'ici, dans huit jours, avec la princesse, son épouse. — Nos troupes sont en pleine marche vers le Brisgau; l'ordre qui leur en fut donné, était si précis, que la plupart des officiers qui se trouvaient à Eger, n'eurent pas même le tems, de faire leurs préparatifs de départ.

Notre cabinet a fait imprimer en 44 pages in 4to. toute sa correspondance avec Mr. Delessart.

SUEDE.

Stokholm le 12 avril. Parmi les personnes arrêtées à l'occasion du régicide commis dans la personne de Gustave III, il n'y en a que quatre, en comptant Ankerström, qui ayent confessé avoir participé à ce crime. On a déjà rendu la liberté à 5 des 14 seigneurs qui avaient été mis aux arrêts civils, savoir à Mr. Stael de Holstein, grand-écuyer, & à son fils capitaine d'artillerie, au baron Palbitzki, & Kurt & au capitaine Ståhlhammer. — Il a été défendu de vendre ici, de la poudre à tirer, & même d'en avoir chez soi.

Nous donnerons dans la gazette de vendredi, un extrait des articles les plus intéressants du testament du roi de Suède.

ALLEMAGNE.

Altona le 12 avril. Le bruit s'est répandu le 5 de ce mois à Helsingbourg, que 10,000 Dalécarliens étaient entrés dans Stokholm. Le cordon établi sur les frontières de Schones, ainsi que dans d'autres provinces limitrophes du royaume de Suède, n'a pas encore été retiré. — On a arrêté à Helsingbourg, tous les passagers sans distinction; toutes les communications ont été interrompues dans l'intérieur du royaume; & personne, soit étranger, soit indigène, n'a été reçu dans aucun endroit, ou il n'était pas habitué avant le régicide. Il a été défendu de s'approcher de la capitale, de plus près que d'un mille; l'ambassadeur même de Suède à Paris, Mr. Stael de Holstein, a dû se soumettre à la sévérité de cette ordonnance. — Des lettres particulières de Stockholm, mandent que le roi dans les derniers jours de sa maladie, ne pouvait plus rester couché, de manière qu'il était obligé d'être constamment assis. Le matin du jour de sa mort, Sa Majesté voulut encore se montrer au peuple; elle se fit transporter à une fenêtre; mais les forces défaillantes ne lui permirent pas d'y rester long-tems. Le roi dit alors, qu'il présentait les approches de la mort, & son présentiment ne s'est que trop vérifié. — A l'ouverture du corps de Sa Majesté, on a trouvé que la charge du pistolet avait pénétré dans différentes parties du corps du roi. — Le régent du royaume, duc de Sudermanie, a fait publier qu'on avait découvert tous les conjurés; & que le peuple pouvait être tranquille sur les suites de ce crime. — On assure que quatre personnes seulement sont entrées dans la conspiration contre la vie du roi; ce sont le comte de Horn, le baron Ribbing, le baron Bielke & le capitaine Ankerström. Ils avaient jeté au sort pour voir celui qui porterait une main sacrilège sur l'oint du seigneur; & ils étaient convenu entre eux, que celui sur qui il tomberait, se donnerait la mort aussitôt après avoir consommé le crime. Le régicide Ankerström n'ayant pas conservé assez de présence d'esprit pour remplir entièrement cette conven-

tion, a voulu se laisser mourir de faim dans sa prison, mais on s'en est aperçu; & on l'a forcé à prendre de la nourriture. Il est aujourd'hui gardé à vue, & tellement captivé dans l'usage de ses membres, qu'il ne peut en aucune manière attenter à sa vie.

Prague le 12 avril. Il y a eu à Eger le 5 de ce mois un incendie terrible; comme le vent était violent, les progrès des flammes ont été aussi violents que rapides; peu s'en est fallu que la ville entière ne fût réduit en cendres: plus de cinq cent familles sont sans pain & sans logement; le nombre des maisons brûlées est de 120.

H O L L A N D E.

La Haye le 27 mars. On assure que l'Angleterre ayant refusé de renouveler le traité de subsides, d'après lequel elle entretenait 12000 Hessois à sa solde, l'Espagne a succédé à ses engagements, & a renouvelé ce traité aux mêmes conditions que l'Angleterre.

P A Y S - B A S.

Bruxelles, du 8 avril. Les Etats de Brabant s'assembleront le 17, pour voter, a ce qu'on dit, les subsides qu'ils refusent depuis si long-tems.

A N G L E T E R R E.

Extrait d'une lettre de Londres du 3 avril.

Ce fut environ à une heure après minuit, qu'arriva en cette capitale un lieutenant de la frégate du roi, la Tamise, cap. Troubridge, entrée la veille à une heure après-midi à Portsmouth: Elle était partie de Tillicherry le 28 décembre & du cap de Bonne-Espérance le 2 fevrier; mais dans son trajet elle n'avait point touché à Ste. Hélène. Le lieutenant, chargé des dépêches du comte Cornwallis, est allé d'abord les remettre à l'amirauté & à la direction de la compagnie des Indes: Elles contiennent une nouvelle aussi singulière & inattendue que désagréable, vu les suites qu'en tout autre tems elle aurait nécessairement causées entre la France & l'Angleterre. Il s'agit de la capture, que la frégate le Phœnix, cap. Sir Richard Strachan, a faite le 19 novembre dernier de la frégate Française, la Résoluë, de 32 canons, après une action vive & bien soutenue de part & d'autre. Le gouvernement n'en a pu encore rien publier; mais voici en attendant une relation, qui part d'une source authentique, & dont l'on ose garantir la véracité. — "Le commodore Cornwallis étant mouillé, au mois d'août dernier, dans la baye de Trincomale, (port Hollandais, dans l'Isle de Ceylan) envoya les vaisseaux du roi, la Tamise de 32 & la Vestale de 28 canons, sur la côte de Malabar; & se rendant bientôt lui-même à Madras, il détacha pareillement la Minerve de 38 canons, sur l'avis qu'il avait reçu, que quelques navires neutres, sous pavillon Impérial & Français, venant de l'Europe avec des chargemens de munitions & d'attirails pour l'artillerie, devaient y arriver, à l'usage de l'armée du sultan Tippoo Saib. Il fut donné des ordres aux divers commandans d'examiner rigoureusement tous les bâtimens, qu'ils rencontreraient: Il suivit lui-même peu après avec les vaisseaux le Crown, (la Couronne,) de 64 & le Phœnix de 36 canons. Jusqu'au 23 octobre l'on n'avait eu connaissance d'aucun des vaisseaux, qu'on lui avait annoncés: Mais ce jour-la à 6 heures du soir, pendant que le commodore Cornwallis était en croisière au Nord, & que le Phœnix avec la chaloupe l'Atalante de 14 canons, mouillaient à la rade de Tillicherry, l'on découvrit deux vaisseaux & un brigantin Français au large. L'Atalante,

étant de garde, mit à la voile pour l'aborder & fut suivi par le Phœnix: mais, comme il y avait peu de vent, ils gagnèrent la rade de Mallee (ou Maly) port Français tout près de Tillicherry. Le capitaine Foot, de l'Atalante, leur envoya une chaloupe avec un officier; mais ils refusèrent de laisser faire des recherches à leur bord, alléguant qu'ils étaient dans leur propre port. Immédiatement après le retour de la chaloupe, & apprenant la résistance des Français, le capitaine Foot envoya un officier de marine avec un détachement, & leur ordonna d'ouvrir par force les écoutes des vaisseaux Français & d'exécuter les recherches sur leur bord; ce qui ayant été effectué, l'on trouva, que les navires Français n'étaient chargés qu'uniquement de marchandises. Cependant le commodore Cornwallis étant arrivé sur ces entrefaites, & s'étant interposé en faveur du capitaine Foot, accommoda l'affaire & apaisa le gouverneur Français, qui se plaignait d'un procédé aussi irrégulier." — "Dans les premiers jours de novembre, la frégate Française, la Résoluë, de 32 canons, arriva à la rade de Mallee: elle remit à la voile du même port le 19 à 2 heures du matin avec deux navires marchands. L'on conjecture, que cette sortie a été faite à dessein, pour essayer, si le commodore Cornwallis ferait encore aborder les navires marchands, pendant qu'ils étaient sous la protection d'un vaisseau de guerre; essai, qui ne s'est vérifié que trop malheureusement par l'événement. En effet, à 5 heures du matin, les ayant aperçus au large, le commodore fit signal au Phœnix & à la Persévérance de 36 canons de les aborder: Ces deux vaisseaux appareillèrent; & ils donnèrent aux Français la chasse au Nord jusqu'à Mangalore, ayant de pouvoir les joindre. Lorsque le Phœnix fut à portée de les héler, ils lui demandèrent ce qu'il leur voulait. Sir Richard Strachan, commandant ce vaisseau, leur répondit, qu'il avait ordre d'aborder les bâtimens marchands, qui étaient de conserve avec la frégate, & qu'il enverrait un officier à bord pour en expliquer la raison. Le premier-lieutenant George Parker s'y rendit en conséquence à bord. La frégate Française fit alors un signal, auquel les navires marchands répondirent, en faisant voile. Le Phœnix fit voile en même tems, en laissant le cutter avec Mr. Parker à quelque distance en arrière, & en tirant sur ces navires à basbord, droit par le travers à l'avant, pour les obliger à mettre en panne. La frégate Française, étant plus en arrière que le travers du Phœnix à tribord, tira deux coups au vent, sur les chaloupes, à ce que l'on crut. Le Phœnix mit alors son petit canot en mer, & envoya son troisième lieutenant, Mr. Butt, pour aborder l'un de ces bâtimens, tandis qu'en même tems la Persévérance abordoit l'autre. Sur ces entrefaites, le Phœnix, en sciant à culer, pour empêcher l'un des navires marchands de s'échapper, eut son bâton de pavillon de poupe emporté par le bâton de foc du bâtiment Français. La frégate Française continua à tirer sur les chaloupes; & sur ce que le Phœnix vira vent en arrière pour la serrer de près, elle lui lâcha sa bordée & commença l'action. L'engagement dura 25 minutes & se termina par une heureuse manoeuvre de Sir Richard-Strachan, qui, ayant remarqué que la Résoluë croisait ses cables, serra le vent, longea sa poupe, & l'enfila de l'arrière à l'avant, de façon à l'endommager très-considérablement. La Résoluë eut 25 hommes tués & 40 blessés: De ces derniers plusieurs sont morts depuis; & le capitaine, commandant la frégate, est aussi blessé dangereusement. Le Phœnix a eu 6 hommes tués & 11 blessés: Du nombre des derniers était le lieu-

tenant Finley, des marines, mais il est mort depuis. Le cadet de marine Willmott est pareillement blessé." — "Par ordre du commodore Cornwallis la frégate Française fut conduite à la rade de Mallee, où on l'a laissée, ses propres officiers & son équipage ayant refusé de se mêler d'elle, en disant que la Résoluë avait amené, qu'ainsi elle était devenue une prise du Phœnix, & que le commodore pouvait en disposer, ainsi qu'il le jugerait à propos. Le commodore leur a répondu, qu'il devait s'en rapporter pour la décision de l'affaire à sa nation, puisqu'elle était d'une nature trop délicate & trop importante, pour qu'il voulût s'en charger." — Nos commandans ont dépêché la frégate, la Tamise, en Europe, plus pour demander au gouvernement des instructions dans un cas aussi peu prévu & si extraordinaire, que parce que la guerre de l'Inde leur aurait fourni quelque nouvelle intéressante à mander. L'on avait dû passer la saison des pluyes dans l'inaction; mais de part & d'autre l'on se disposait à agir de nouveau, sans qu'il fût plus question de paix. Tippoo-Sultan était parti avec toutes ses forces de Seringapatam; & il s'était fortement retranché à environ 10 lieues de cette ville, qui est sa capitale. Mylord Cornwallis, de son côté, s'avançait vers lui à la tête de la grande armée; & comme celle-ci était remplie d'ardeur, l'on s'attendait à une attaque immédiate, & probablement à une action décisive.

E S P A G N E.

Madrid le 30 mars. Mr. Munnino, président du conseil des Indes, frere de Mr. le comte de Florida-Blanca, ci-devant premier ministre d'Etat, a été exilé de Madrid.

F R A N C E.

Strasbourg le 29 mars. On prétend que les 6,700 autrichiens annoncés depuis long-tems dans le Brisgau, arrivent le 2 avril. On doit en cantonner une partie dans les terres de l'évêché de Strasbourg, situées en Allemagne.

On a préparé à Achern un hospital pour les malades de ce corps.

Les commissaires impériaux se sont saisis de tous les fourrages & subsistances qui avaient été enmagasinés aux environs d'Ettenheim & de Renchen, pour la troupe de Mr. de Condé, & se sont chargés de tous les marchés qu'avait conclus ce prince.

Strasbourg, le 2 avril. Hier, il a été lu au club des amis de la Constitution plusieurs lettres qui confirment que le nouveau roi de Hongrie & de Bohême a adopté, en tout, les sentimens de son auguste pere, relativement aux affaires de France. Ces lettres ajoutent que celles des troupes Autrichiennes qui sont en marche, savoir 9 regimens Hongrois & 8000 hommes de cavalerie, ont ordre de l'accélérer. Que la Prusse va faire marcher 28,000 hommes; que 14,000 Hessois sont en route pour Coblençe &c. Enfin que le 24 avril est le jour fixé auquel toutes ces troupes doivent être arrivées à leur destination.

Avignon, ce 26 mars. Un événement bien douloureux vient de répandre ici la consternation. Un détachement de gardes nationaux, destiné pour Arles ou Beaucaire, s'embarque devant Villeneuve-lès-Avignon. Le bateau s'ouvre tout à coup par le milieu, & 180 personnes, qui formaient le détachement, sont précipitées dans l'eau. Les spectateurs, saisis d'effroi, s'efforcent de sauver cette brave jeunesse, mais la plus grande partie reste ensevelie dans les vagues. — Un nombre imposant de gardes nationales & de troupes de ligne est dans cette ville. Nos freres verront combien

sont absurdes les calomnies répandues contre nous, & la paix renâtra pour un peuple trop long-tems malheureux.

Marseille, le 27 mars. Les six alleges, préparées pour l'expédition d'Arles, viennent de mettre à la voile de ce port. Chacune porte un canon en bronze de 24 livres de balles à sa proue, & divers canons en fer, à babord & à tribord. Outre les équipages, 500 hommes de notre garde nationale ont été embarquées sur ces alleges. La totalité des détachemens que nous envoyons, se monte à peu-près à 3000 hommes. Leur artillerie est formidable. Ils emportent en grande quantité des canons, des boulets, des bombes, de la poudre. — On assure que les portes d'Arles sont ouvertes, & le maire, escorté par deux dragons, a passé par Beaucaire, pour se rendre à Paris.

Mans, le 21 mars. La société des amis de la constitution, du Mans, de concert avec toutes celles du département de la Sarthe, considérant l'état de perplexité qui mine la France, les trahisons du précédent ministère, & convaincue que la ligue des puissances étrangères, rompue par la mort subite de Léopold, n'attend, pour se reproduire, qu'un nouveau chef de l'Empire germanique, a senti la nécessité de prévenir par une attaque les entreprises des princes ligués contre la revolution française. — En conséquence, elle a arrêté, à l'exemple de la société de Beaune, qu'elle enverrait à Paris deux députés porteurs d'adresses signées par les citoyens patriotes de tout le département; l'une à l'Assemblée nationale, pour lui demander la guerre; l'autre au roi, pour lui mettre sous les yeux le tableau des calamités qui désolent la France, & les maux incalculables, produits par le veto mis sur quelques décrets, dont la nécessité était urgente. — Ces députés arriveront à Paris le 10 ou le 15 avril.

Extrait des lettres de Paris, du 5 avril.

On écrit d'Orléans que Mr. de Lessart ayant subi son premier interrogatoire, il va quitter cette ville pour venir assister ici à la levée des scellés sur ses papiers. — On assure que les *Marseillois* se sont rendus à Avignon pour enlever les prisonniers. Arles a ouvert ses portes, & ses fortifications sont détruites. Beaucoup de familles ont émigrés: la plupart se rendent à Lyon, où il regne quelque fermentation à l'occasion des piques, qu'on commence à y porter dans les rues & dans les spectacles.

Sedan le 19 mars.

La tranquillité publique a failli être troublée hier dans cette ville. Plusieurs jeunes gens avaient promis de se trouver à la sortie de la messe des prêtres réfractaires, & de fustiger les dévotes qui l'avaient entendue. La municipalité fut avertie assez à tems pour requérir la force publique. Cet appareil ne servit qu'à augmenter l'attroupement. Les prêtres furent conduits jusqu'à leurs maisons au milieu des huées.

ASSEMBLEE NATIONALE LEGISLATIVE.

PREMIERE LEGISLATURE.

Séance du dimanche 1 avril. On lit une lettre du département de l'Yonne, qui annonce que les gardes nationales de ses districts se sont rassemblées pour réprimer une insurrection faite à Crémécý & à Conlanges-sur-Yonne. — M. Lereau. Jetez enfin les yeux sur la surface de la France; voyez les provinces en feu, l'insurrection dans dix-neuf départemens & la révolte s'annonçant partout; pensez-vous aux craintes, aux sollicitudes, aux frayeurs des citoyens de tous les états à la vue de ces dangers menaçans? Ah! ne

dites pas que vous n'avez pas de moyens; si j'avais ceux de l'Assemblée nationale, le désordre eût pu se montrer une fois, mais il n'eût pas été tenté de le faire une autre. N'est-ce pas se moquer que de dire que c'est aux tribunaux à punir? Quoi: des tribunaux puniront dans la même ville les gardes nationaux ou les amis de la constitution! où sont donc leurs forces pour punir? Je ne puis plus considérer cet Etat qu'avec douleur; la liberté n'y est que celle du brigandage, nous n'avons ni impôts, ni ordre, ni autorité; il ne nous restera plus qu'un sole ruiné, des édifices incendiés, parce que la vertu ou la fermeté manquent aux administrateurs de l'empire. Quant à moi, qui ne veux pas avoir à me reprocher la ruine de ma patrie, je demande comme remède unique, que les gardes nationales puissent aller d'un département à un autre, sur une simple réquisition, en cas de révolte seulement; 2. que les municipalités & les communes soient déclarées responsables des brigandages de leurs habitans. — La proposition de M. Laureau est ajournée. — M. Gossuin fait le rapport des pétitions envoyées pendant la semaine. Toutes attestent le zèle & l'empressement des citoyens à s'enrôler pour la défense de la patrie. L'opinion est fortement prononcée de tous les départemens pour la guerre. — M. le président annonce une lettre de M. Narbonne. — L'Assemblée ordonne la lecture de cette lettre. Elle est conçue en ces termes: „M. le président, j'ai déjà remis les comptes de mon administration aux Comités des finances, qui ont fait leur rapport. Aujourd'hui j'envoie celui qui porte sur ma responsabilité d'opinion. Je supplie l'Assemblée de vouloir bien m'entendre demain à la barre. Je compte sur cette justice. J'espère prouver que, sous un régime de liberté, les accusations peuvent servir à mériter l'estime publique. *Signé, NARBONNE.* L'Assemblée décrète que M. Narbonne sera entendu.

Séance du lundi 2. avril. L'Assemblée nationale charge le pouvoir exécutif de rendre compte, dans le plus court délai, de l'état des poursuites qui ont dû être dirigées contre les officiers défecteurs de leurs postes, spoliateurs des caisses militaires, voleurs de chevaux, d'armes & drapeaux militaires; & de présenter chaque mois l'état des jugemens qui auront été prononcés contre eux. — *M. Fauchet, au nom des Comités militaire & de surveillance.* Vos Comités réunis ont examiné soigneusement la dénonciation faite contre M. Narbonne, par M. Dubois-Crancé, M. de Hesse, & les corps administratifs du département des Basses-Pyrénées. Cette dénonciation qui avait paru très-grave à l'Assemblée lors de sa lecture, a fixé toute l'attention de vos Comités. Ils se sont entourés de personnes qui connaissent les localités, & de membres experts dans l'art des fortifications. Le résultat de leurs opinions n'a laissé aucun doute dans nos esprits, & nous espérons qu'il fera sur l'Assemblée la même impression. Les preuves que M. Narbonne a données des soins qu'il a pris pour fortifier Perpignan, ne permettent pas de croire qu'il ait rien négligé pour fortifier les autres postes de cette frontière. La ville de Perpignan est à l'abri d'un coup de main; les constructions que M. Narbonne y a fait faire pour placer de l'artillerie la défendraient contre une invasion des Espagnols. D'ailleurs, cette invasion n'est pas aussi facile que les dénonciateurs voudraient le faire entendre. Ils avouent eux-mêmes, que Bellegarde, qui est en avant de Perpignan, défend cette ville d'une manière sûre. — M. Narbonne a fait pour la défense de cette frontière tout ce qui dépendait de lui dans une aussi court intervalle que celui de son ministère. — Quand

on réfléchit qu'il n'a pas été ministre plus de trois mois, que de tous côtés il était obligé de porter les soins & de faire face à tout à la fois, on doit, convenir que, loin de mériter des reproches, il est digne d'éloges. (On applaudit.) Le pouvoir exécutif n'était pas mort entre ses mains, il était plein de mouvement & de vie. Si les bataillons de gardes nationales n'ont pas été organisés, habillés, équipés, payés, ce n'a pas été de sa part faute de démarches auprès des corps administratifs & de la trésorerie nationale. — Voici le projet de décret que vos Comités m'ont chargé de vous proposer. — L'Assemblée nationale, après avoir entendu la dénonciation faite contre M. Narbonne par MM. Dubois-Crancé, de Hesse, & par les corps administratifs du département des Basses-Pyrénées, &c. & après avoir entendu le rapport de ses Comités militaire & de surveillance, décrète qu'il n'y a pas lieu à accusation contre M. Narbonne. (On applaudit. — M. Narbonne paraît à la barre. — „Il est des dénonciations auxquelles, sans doute, il en coûte de répondre; & j'ose penser que l'Assemblée nationale eût daigné me l'épargner, si les certificats de la municipalité & du département n'avaient mérité d'attirer son attention. — M. Narbonne se justifie sans réplique des chefs d'accusations, allégués contre son ministère, après quoi, il en fait lui-même l'apologie en ces termes. — C'est moi qui ai mis de la négligence dans mon administration; & j'ai, depuis ma retraite, reçu des principales garnisons du royaume, des témoignages d'estime & de regrets pour l'activité que je mettais dans le département de la guerre; des députés même de cette Assemblée peuvent attester la vérité dont on me force à me glorifier. C'est moi qui veux livrer mon pays aux étrangers; & c'est moi cependant qui ai sollicité, sans relâche, dans cette Assemblée, le recrutement dont le succès, en complétant l'armée, a présenté de plus grandes ressources encore, par l'esprit public qu'il a développé. C'est moi qui suis d'intelligence avec les ennemis de la patrie; qu'on leur demande donc pourquoi leurs intrigues m'ont éloigné du ministère, & par quelle rare connivence je suis d'accord avec ceux qui n'ont pu supporter de voir entre mes mains cette puissance qui devait, dit-on, servir à leurs desseins. — Le ministre termine son discours en faisant la demande suivante: Je supplie l'Assemblée qui m'a vu répéter sans cesse dans le ministère, que le gouvernement ne pouvait marcher que d'accord avec elle; je supplie l'Assemblée qui a daigné m'estimer & me récompenser de cette opinion par son suffrage; je la supplie de hâter l'instant qui doit me permettre de me rendre à mon poste. Dans de pareilles circonstances, c'est m'exiler que de m'en éloigner; si la guerre est inévitable, le règne des injustes dénonciations finira du moins, & les armes debiles du mensonge s'émousseront contre les services rendus au péril de la vie. (La majorité de l'Assemblée applaudit.) — Le projet de décret concernant M. Narbonne, proposé par le Comité est adopté.,

A V I S.

Il y a un cabriolet à vendre dans la maison du maréchal ferrant Abeska, rue de Ste. Croix No. 1544. S'adresser au maître de la maison.

On avertit le public que le Bureau de la Gazette Française a été transféré du palais de la république, au palais Tartoujski, dans la rue longue, No. 485.